

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008054

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'école**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers " , " Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne aux conseils d'école les conseillers municipaux suivants, le maire ou son représentant étant également nombre de chaque conseil d'école.

<u>Ecoles Maternelles</u>	<u>Ecoles Elémentaires</u>
P. Brossolette : Sylvain ROS Saint-Just : Jacqueline SANDT Paul Bert : Madina M'DAHOMA MOHAMED Louise Michel : Djamila KHELAF Jean-Jacques Rousseau : Djida MADI Marc Bloch: Sophia CHIBAH Stendhal : Jean-Yves VANNIER Francine Fromond : Ugo LANTERNIER Gérard Philipe : Annike KELEBE Jacques Prévert : Malika AHMED Jean Perrin : Philippe MILIA Robert Doisneau : Christine RATZEL TOGO Anne Sylvestre : Véronique LE BIHAN Angela Davis : Evelyne YONNET	Robespierre : Benoit LOGRE Babeuf : Christine RATZEL TOGO Jean Macé : Marc GUERRIEN Condorcet : Lway-Dario MALEME Jean Jaurès : Soumia ZAHIR Jules Guesde : Tedjini Michel MAIZA Eugène Varlin : Jean François MONINO Jules Vallès : Véronique LE BIHAN Edgar Quinet : Omar AIT BOUALI Albert Mathiez : Edgar MININBU Joliot Curie : Véronique HAMMACHE Paul Langevin : Véronique HAMMACHE Victor Hugo : Tahir KETFI Balzac : Abderrahim HAFIDI Firmin Gémier : Bernard VINCENT

le Maire
J. SALVATOR